



## Main levée d'une curatelle renforcée.

Par **Gerard Pigeon**, le **07/04/2023** à **12:41**

par jugement en date' du 5 Février 2019, j'ai été placé à ma demande sous curatelle afin de pouvoir 'm'opposer à des créanciers pour lesquels j'avais formé un dossier de surendettement

L'examen du medecin agréé auprès des tribunaux s'était prononcé pour une curatelle simple

Bien que le droit ait supprimé la curatelle pour les problè\_mes fnanciers, le juge m'a protégé des poursuites des créanciers avecv une curfateller renforcée

J'arrive b ientot- aux termes de la durée des 5 anées de protection Le 10 Décembre rpochain j'aurais fini de régler, en av ance, les planning de remboursement dressé par la Ba nque de France, je suhaiterais demander la mainlev ée de la curatelle. Puis je le faire maintenant ou dous je attendrfe d'avoiiir terminé les r\_èglements aux créanciers?

Merci d'avance de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **07/04/2023** à **17:51**

Bonjour

C'est bien avec le juge des tutelles qu'il faut reprendre contact. Lui seul peut juger du bien fondé de votre demande.